

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 12 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Thierry GOUIX, Catherine LEMAITRE, Olivier DAVY, Julia MATHON QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Virginie BERTHIER, Nicolas GILLES, Laurence ADAM, Nicolas GREGOIRE, Bruno ONFROY.

Procurations : Jean-Pierre PAQUET à Virginie BERTHIER

Absents excusés : Gilles ARMAND, Isabelle IMBEAUD, Sandrine ROULLIER.

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Délibération n° 53/2018 : choix des entreprises pour les travaux de la traverse de Bully RD 147

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité en traverse de Bully sur la RD 147, un groupement de commandes a été constitué entre le conseil départemental du Calvados et la commune de Feugueroles-Bully aux fins de désigner une entreprise unique pour réaliser les travaux de voirie.

Le département a été désigné coordonnateur du groupement et a engagé la procédure d'appel d'offres. Six entreprises ont remis une offre :

MASTELOTTO/ROUTIERE PEREZ	445 527.05 € H.T
TOFFOLUTTI	472 75.10 € H.T
EUROVIA BASSE NORMANDIE	467 587.50 € H.T
EIFFAGE ROUTE OUEST	478 351.00 € H.T
SBTP (BIHEL)	462 896.00 € H.T
MARTRAGNY TP	589 244.60 € H.T

Les critères de jugement retenus sont :

- Prix des prestations : 80 %
- Valeur technique : 20 %

Après analyse et synthèse des 6 offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :

- MASTELOTTO/ROUTIERE PEREZ pour un montant de 445 527.05 € H.T dont 385 247.60 € H.T pour la part communale et 60 279.45 € H.T pour la part départementale.

Le conseil municipal, par 11 voix « pour » et 1 abstention (m Paquet Jean-Pierre) décide de :

- Retenir l'offre de MASTELOTTO/ROUTIERE PEREZ

Questions diverses :

La prochaine commission « finances » se réunira le lundi 27 août à 20h30.

